

# COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :  
04 décembre 2015.

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

<b>Membres du conseil</b>	
<b>présents:</b>	
Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	
<b>Absents :</b>	
M. Patrick DULCET (présent en audioconférence) procuration donnée à Mme Le Maire.	
M. Eric AUBIGNA (non excusé).	

## ORDRE DU JOUR

- ACTE D ENGAGEMENT AVEC M. VIZCAINO CHRISTIAN CONCERNANT LES TRAVAUX DE L ANCIENNE SCIERIE..... 1
- CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR MR. SALAMERO JULIA PATRICK..... 2
- MARQUAGE ET DECISION DE VENTE D UNE COUPE DE BOIS..... 2
- ACQUISITION D UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1134 ..... 2
- APPARTENANT A MME GROSSI..... 2
- ATTRIBUTION D INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL MR. ESTREM JEAN MARC..... 2
- COMMUNAUTES DE COMMUNES..... 3
- QUESTIONS DIVERSES ..... 3

- 
- ACTE D ENGAGEMENT AVEC M. VIZCAINO CHRISTIAN CONCERNANT LES TRAVAUX DE L ANCIENNE SCIERIE.

Un projet de réfection du bâtiment est proposé par Mr .VIZCAINO . C'est ce projet qui sera présenté aux différents organismes pour obtenir des subventions.

Mr. VIZCAINO nous demande de lui régler une première tranche de frais d'honoraires

Délibération n° 2015-83

*Le Conseil , accepte à l'unanimité le versement d'une première tranche d'honoraires à Mr. VIZCAINO Christian .*

□ **CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR MR. SALAMERO JULIA PATRICK.**

Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique territorial pour Mr. SALAMERO JULIA Patrick.

Cette création prendra effet au 05/01/2016.

**Délibération n° 2015-84**

*Le Conseil, accepte à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour Mr. SALAMERO JULIA Patrick.*

□ **MARQUAGE ET DECISION DE VENTE D UNE COUPE DE BOIS.**

Le Conseil prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette (coupes à marquer pour vente) pour l'année 2016 des coupes ci-dessous .

**Parcelles : 1.1, 1.2, 34.1, 34.3, .**

**Délibération n° 2015-85**

*Le Conseil, accepte à l'unanimité le projet d'inscription à l'état d'assiette des coupes ci-dessus,*

□ **ACQUISITION D UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1134 APPARTENANT A MME GROSSI.**

REGLEMENT DES FRAIS DE NOTAIRE ET DE GEOMETRE CONCERNANT L ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1134.

Une régularisation de voirie est nécessaire sur la place de Buillac, Mme GROSSI cède une partie de parcelle à la Mairie pour 1 € symbolique.

La Mairie prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire .

**Délibération n° 2015-86**

*Le Conseil, accepte à l'unanimité, l'achat d'une partie de la parcelle A 1134 , située à la place à Buillac , appartenant à Mme GROSSI pour 1 € symbolique et s'engage à prendre en charge les frais de géomètre et de notaire engendrés par cette transaction .*

□ **ATTRIBUTION D INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL MR. ESTREM JEAN MARC.**

Mr. ESTREM Jean-Marc est le nouveau receveur municipal ; il convient de délibérer afin que la commune puisse verser les indemnités annuelles qui lui sont allouées.

**Délibération n° 2015-87**

*Le Conseil accepte à l'unanimité le versement des indemnités habituellement attribuées au receveur municipal en l'occurrence Mr ESTREM Jean-Marc récemment nommé sur QUILLAN .*

□ COMMUNAUTES DE COMMUNES.

📁 REPRISE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DES FORETS DU PAYS DE SAULT.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération DC N° 2015-93 en date du 10 novembre 2015 le Conseil Communautaire a approuvé les modifications statutaires du SYAT

Délibération n° 2015-88

*Le Conseil Municipal ,*

*Vu le code général des collectivités territoriales*

***approuve** la modification des statuts, proposée par la délibération DC 2015 –93 en date du 10 novembre 2015 du Conseil de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.*

📁 MODIFICATIONS DES STATUTS POUR LA PRISE DE  
COMPETENCES DU P.L.U.I.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération DC N° 2015-92 en date du 10 novembre 2015,

Délibération n° 2015-89

*Le Conseil Municipal ,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,*

***approuve**, la modification des statuts, proposée par la délibération DC 2015-93 en date du 10 novembre 2015 du Conseil de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.*

□ QUESTIONS DIVERSES

**GOUTER DE NOEL**

**Nous vous donnons rendez vous le samedi 19 décembre 2015 à 16 h à la salle polyvalente pour un moment de convivialité.**

**Bûches, brioches, café, thé, jus de fruits, blanquette fruitée et autres douceurs vous attendent.**

**VENEZ NOMBREUX**